

République Française

\*\*\*

Alpes de Haute Provence

\*\*\*

Commune de BANON

Séance du mardi 06 août 2019

**Date de la convocation :**

29/07/2019

**Membres en exercice :**

15

**Présents :**

8

**Votants :**

10

**Secrétaire de séance:**

Michèle MOUTTE

*L'an deux mille dix-neuf et le six août l'assemblée régulièrement convoquée,*

*s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.*

**Présents :**

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

**Excusés :**

Cyrille PRACHE

**Représentés :**

Monsieur Christian BOURRELLY par Madame Marie-Claude CLAEYS

Monsieur Daniel DELORY par Madame Michèle MOUTTE

**Absents :**

Louis BREMOND, Sandra CAMPIONE, Paul LOMBARD, Cathie MAZZOLINI

DE 2019 056

**Objet: Convention Association "Bouches à Oreilles" - 5ème Festival de contes**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du 5ème Festival de Contes mené par l'association "Bouche à Oreilles".

Cette année, sera présenté un spectacle de Mélancolie Motte, conteuse professionnelle, qui aura lieu dans la salle intercommunale de Banon, le jeudi 14 novembre 2019. Ce festival, organisé par l'association "Bouche à Oreilles", se déroulera du 12 au 17 novembre 2019, en divers points du territoire de Haute-Provence. La soirée proposée sera accessible en priorité aux scolaires de Banon, ainsi qu'au public extérieur en fonction des places disponibles.

Le coût global du spectacle s'élevant à 500 EUR TTC, il est convenu que la commune versera à l'association organisatrice la somme correspondant à la différence entre le coût total du spectacle et le montant des recettes (scolaires + public extérieur) si celles-ci sont inférieures au coût total du spectacle. Dans le cas où la somme des recettes serait supérieure au coût global de 500 EUR, le bénéfice reviendrait à l'association "De Bouche à Oreilles" pour la gestion des frais annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

● **DONNE un avis FAVORABLE** au projet proposé.

● **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de services au profit de l'association "De Bouche à Oreilles".

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

